



## **RÈGLEMENT DES JEUX-CONCOURS GRIDDY PICKS**

#### 1. GÉNÉRALITÉS ET ORGANISATION

L'utilisation du genre masculin vise également le féminin.

La société **C'mon Corporations SàRL**, domiciliée à Rue du Commerce 17, 2300 La Chaux-de-Fonds (ci-après désignée l'« Organisateur »), organise des jeux-concours gratuits et sans obligation d'achat via sa **marque Griddy Picks**, en lien avec tout événement sportif.

Tout jeu-concours est régi par le présent règlement (le « Règlement »), applicable à toute participation via les plateformes de Griddy Picks (site web, réseaux sociaux, newsletters, etc.).

#### 2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les jeux sont ouverts aux personnes majeures (18+) résidant en Suisse. La participation implique l'acceptation sans réserve du Règlement. Sont exclus : les collaborateurs de C'mon Corporations SàRL, les personnes impliquées dans l'organisation des concours, leurs familles, ainsi que toute personne n'ayant pas respecté les conditions de participation.

## 3. MODALITÉS DE PARTICIPATION

La participation s'effectue via les canaux indiqués dans chaque jeu (par exemple : pronostic via la plateforme Griddy Picks, réponse à une question, partage sur réseaux sociaux, etc.) et les formes de participation peuvent varier selon la discipline (pronostic, vote, quiz, etc.). Les participants doivent fournir des informations exactes. Toute fraude ou tentative de manipulation entraîne l'exclusion.

C'mon Corporations SàRL





# 4. GAINS ET LOTS

Les lots à gagner sont ceux décrits dans le jeu-concours concerné. Ils ne sont ni échangeables ni convertibles en espèces. L'Organisateur se réserve le droit de substituer tout lot par un équivalent de valeur similaire en cas d'indisponibilité.
5. DÉSIGNATION ET ANNONCE DES GAGNANTS
Les gagnants sont tirés au sort ou désignés selon les modalités prévues (ex. : meilleur score au classement Griddy Picks). Ils sont informés via message privé ou publication sur les plateformes officielles. Ils disposent de <b>20 jours</b> pour se manifester. Passé ce délai, le lot est perdu ou remis en jeu.
6. REMISE DES GAINS
Les modalités de remise (par voie postale, remise en main propre ou digitale) sont déterminées par l'Organisateur. Tout lot non réclamé ou retourné dans un délai de 20 jours sera considéré comme abandonné.
7. MODIFICATIONS ET ANNULATIONS
L'Organisateur peut modifier, suspendre ou annuler un jeu-concours en cas de force majeure, d'abus ou d'imprévu, sans que les participants ne puissent réclamer d'indemnité.

C'mon Corporations SàRL





#### 8. DONNÉES PERSONNELLES

Les données collectées sont traitées conformément à la législation suisse sur la protection des données. Les participants consentent à l'utilisation de leurs données à des fins liées au jeu-concours et à des communications marketing Griddy Picks. Ils peuvent s'opposer à ce traitement à tout moment par écrit.

Dans le cas où le participant consent aux conditions de participation, certaines données (nom, prénom, coordonnées et préférences) pourront être utilisées pour des actions promotionnelles ou publicitaires liées au présent jeu-concours. Cette transmission ne s'effectuera qu'après acceptation des conditions de participation, avec une case dédiée ou d'un formulaire de consentement distinct.

Le participant peut à tout moment retirer ce consentement ou s'opposer à l'utilisation de ses données à des fins marketing, en adressant sa demande à team@griddypicks.com. Sans ce consentement, aucune donnée personnelle ne sera partagée avec des tiers.

Si le sponsor est établi dans un pays ne disposant pas d'un niveau de protection des données reconnu comme adéquat par la législation suisse, des garanties appropriées (clauses contractuelles types ou accords équivalents) seront mises en œuvre afin d'assurer un niveau de protection équivalent.

## 9. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tous les contenus liés aux jeux Griddy Picks (visuels, logos, textes) sont protégés par les droits de propriété intellectuelle de l'Organisateur ou de ses partenaires. Toute reproduction est interdite.

## **10. RESPONSABILITÉ**

La participation se fait sous la responsabilité exclusive des participants. L'Organisateur ne pourra être tenu responsable en cas de bug, défaillance technique, ou tout autre incident indépendant de sa volonté.

C'mon Corporations SàRL





## 11. FISCALITÉ

Il incombe aux gagnants de se renseigner sur les implications fiscales de leur gain. Aucune responsabilité de l'Organisateur ne pourra être engagée à ce sujet.

## 12. LITIGES

Toute réclamation doit être envoyée par écrit dans les 10 jours suivant la fin du jeu. Le présent Règlement est soumis au droit suisse. Le for juridique est situé à **La Chaux-de-Fonds**.

## **MENTIONS LÉGALES**

**Organisateur**: C'mon Corporations SàRL – Rue du Commerce 17, 2300 La Chaux-de-Fonds, Suisse

Contact: team@griddypicks.com